Le Syndicat de la magistrature paie pour son «mur des cons»

18/07/2013 à 23h07

Les résultats des élections syndicales montrent un net recul de l'organisation, marquée à gauche, au cœur récemment de plusieurs polémiques.

Après le scandale public, l'indignation politique, restait à savoir si l'affaire du «mur des cons» du Syndicat de la magistrature (SM, marqué à gauche) allait avoir des conséquences sur le soutien des magistrats à cette instance représentative. C'est chose faite, ou presque, puisque fin juin s'est tenu un vote, première étape de la désignation des membres de la commission de l'avancement.

Et les résultats sont éloquents: le SM a enregistré un recul de 6,9 % des voix. L'Union syndicale des magistrats (USM, qui se décrit comme apolitique), syndicat majoritaire de la profession, progresse quant à elle de 9,5 %, jusqu'à atteindre 68,4 % des suffrages (en tout, 9 365 votes exprimés). En conséquence, sur les 398 grands électeurs choisis par ce vote, 302 appartiennent à l'USM (dont 47 gagnés par rapport au dernier vote, en 2010), et 82 au SM (qui marque un recul de 48 grands électeurs). Le syndicat Force ouvrière (FO-magistrats) ne perd que 3 sièges par rapport à 2010, avec 14 grands électeurs. D'ores et déjà un «plébiscite» pour l'USM, qui se félicite de ces bons résultats dans un communiqué.

(…) Le Figaro